



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E140006

VALABLE JUSQU'AU 04/07/2023

ÉDITÉ LE 02/05/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
7 000

Raison sociale : BREAL COUVERTURE

C340 LE FOUGERAY
35310 BREAL SOUS MONTFORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2012B01190

Téléphone : 02 99 68 55 03

Fax : 02 90 89 13 02

Siret : 752 360 354 00035

Portable : 06 67 05 89 41

Code NACE : 4391B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 5000399-1 02

E-mail : brealcouverture@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146088087

Responsabilité légale :

HERBERT DENIS CO-GÉRANT / QUEGUINER FRANCK CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146088087

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/07/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.